

N° 1284 du 11.3.2009

X 3

1

A5 SERVICES

Société par Actions Simplifiée au Capital de 40.000 Euros

**Siège Social : MORTAGNE SUR SEVRE (Vendée)
ZI du Puy Nardon - Route de Poitiers**

RCS LA ROCHE SUR YON 339 566 010

-oOo-

**PROCES VERBAL DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE
DU 30 DECEMBRE 2008**

Le 30 Décembre 2008, à 10 heures 30, au siège social à MORTAGNE SUR SEVRE (Vendée) ZI du Puy Nardon - Route de Poitiers, sur convocation du Président, Monsieur Gilles CHENEAU, la société "A5 INDUSTRIE", SAS au capital de 250.000 Euros dont le siège social est à MORTAGNE SUR SEVRE (Vendée) ZI du Puy Nardon, agissant en qualité d'actionnaire unique, de la Société "A5 SERVICES", a par les présentes, pris les décisions suivantes relatives :

- Au changement de Président ;
- Aux formalités de publicité, pouvoirs.

Monsieur le Président indique que les documents devant être mis à la disposition des actionnaires l'ont été dans les délais légaux et ont été mis à la disposition des actionnaires au siège social.

Lecture est ensuite donnée du rapport du Président. Puis, lecture est faite des résolutions proposées au vote des actionnaires.

Enfin, la discussion est ouverte. Personne ne demandant la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes :

GC

R

PREMIERE RESOLUTION – CHANGEMENT DE PRESIDENT

1. Nomination

La société « A5 INDUSTRIE », actionnaire unique, prend acte de la démission de Monsieur Gilles CHENEAU de ses fonctions de Président de la société à compter du 1^{er} Janvier 2009 et décide de nommer en son lieu et place à compter de cette date pour une durée indéterminée :

- La société « RASEC DISPLAY SAS »
ayant son siège social à PARIS (75008) 11 Rue de Téhéran
immatriculée sous le n° 482 796 745 RCS PARIS

Représenté par Monsieur Dominique ENGASSER
demeurant 225 Rue du Faubourg St Honoré 75008 PARIS
Né le 10 Septembre 1962 à COLMAR (68)

La société « RASEC DISPLAY SAS » représentée par Monsieur Dominique ENGASSER *ès-qualités*, déclare accepter ces fonctions.

2. Pouvoirs

La société « RASEC DISPLAY SAS » représentée par Monsieur Dominique ENGASSER dispose de tous pouvoirs à l'effet d'assurer, sous sa responsabilité, la direction de la société. Elle la représente dans ses rapports avec les tiers, avec les pouvoirs les plus étendus, dans la limite de l'objet social.

Dans ses rapports avec les tiers, le Président engage la société même par les actes qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'il ne soit prouvé que les tiers savaient que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer, compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Président peut consentir à tout mandataire de son choix, à titre de directeur général, toutes délégations de pouvoir qu'il juge nécessaires, dans la limite de ceux qui lui sont conférés par la loi et les statuts de la société.

DEUXIEME RESOLUTION - FORMALITES DE PUBLICITE - POUVOIRS

L'actionnaire unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer au Greffe du Tribunal de Commerce les formalités consécutives au changement de Président.

-oOo-

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée,

Et le présent procès-verbal a été signé par l'actionnaire unique et le Président.

*Donner pour
démission de mes fonctions
de Président*



*Bon pour acceptation des
fonctions de président de la
Société Rasec Display*



PR